



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

---














**Aménagement de la place Jean Moulin, rue Pierre et Marie  
Curie et rue de la Reine, commune d'Ennevelin**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
6 juillet 2026 à 12:00

**Commune d'Ennevelin**  
Place Jean Moulin  
59710 ENNEVELIN

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Aménagement de la place Jean Moulin, rue Pierre et Marie Curie et rue de la Reine, commune d'Ennevelin
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	3
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	4
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Contrôle technique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire .....	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier .....	8
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures .....	9
8.2 - Attribution des accords-cadres.....	9
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
9 - Renseignements complémentaires .....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
9.2 - Procédures de recours.....	11

## **1 - Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne l'aménagement de la place Jean Moulin, rue Pierre et Marie Curie et rue de la Reine sur la commune d'Ennevelin

### **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### **1.3 - Type et forme de contrat**

L'accord-cadre, avec minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

### **1.4 - Décomposition de la consultation**

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Travaux de VRD
02	Eclairage Public
03	Mobiliers et espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

### **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lots	Code principal	Description
01	45233140-2	Travaux routiers
02	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public
03	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

### **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **3 - Intervenants**

### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :  
Pévèle Carembault – Service voirie  
47 avenue du Général de Gaulle  
59710 Pont-à-Marcq

### **3.2 - Contrôle technique**

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Le coordonnateur SPS du Maître d'Ouvrage est l'Apave.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du marché et délais d'exécution**

La durée du marché et les délais d'exécution sont indiqués dans le CCAP et dans l'acte d'engagement.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), un par lot
- L'acte d'engagement (AE)
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU), un par lot
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE), un par lot
- Le cadre de mémoire technique
- Les plans :
  - Plan de localisation
  - Plan d'aménagement
  - Plan réseaux
  - Coupes
  - Plan de démolition
  - Plan principe de phasage
  - Carnet de détail
  - Plan DWG

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **6.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE), un par lot	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU), un par lot	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), un par lot	Oui
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, avec planning prévisionnel (cadre de mémoire figurant dans le dossier de consultation ; attention, le candidat ne devra pas dépasser 35 pages. Les pages de garde et sommaire ne sont pas comptabilisés dans le nombre maximal de page. Toutes les pages situées au-delà du nombre maximal de page ne seront pas prises en compte dans l'analyse. La police utilisée sera de type Calibri, Arial ou Times New Roman, de taille 11, avec des interlignes minimales de 1.15.)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Commune d'Ennevelin**

Place Jean Moulin

59710 ENNEVELIN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAeS, CAeS ou PAeS). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

### **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des accords-cadres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### **Pour le lot n°1 – Travaux de VRD**

- 1. Critère « prix des prestations », pondéré à 60 %, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) joint au dossier de consultation**
- 2. Critère « valeur technique », pondéré à 40 %, sur la base du Cadre de Mémoire Technique (CMT) joint au dossier de consultation, avec les sous-critères suivants :**
  - a. Gestion des contraintes et des spécificités du site - 32 %**
    - i. Cohérence de l'organisation générale du chantier avec détail du phasage – 20 %**

Le soumissionnaire devra présenter des schémas détaillés sur l'organisation générale envisagée pour l'exécution des travaux suivant les rubriques, les phases et tronçons.
    - ii. Qualité de la planification – 10 %**

Le soumissionnaire devra fournir un planning général de réalisation des travaux mettant en évidence les délais d'intervention attachés à la réalisation des différentes phases de travaux (adapté à la durée globale des travaux fixée au CCTP) et tiendra compte des éventuelles périodes de fermeture du soumissionnaire et des délais d'approvisionnement des matériaux et intervention des différents lots. Il produira à cet effet une notice explicative
    - iii. Qualité des installations de chantier – 2 %**

Le soumissionnaire devra indiquer la consistance des installations de chantier : base vie ; aire de gestion des approvisionnements et zone de stockage, aire de gestion des déchets, aire de fabrication, aire de stationnement du petit et gros matériel, aire de stationnement des ateliers, aire de stationnement des véhicules de service.
  - b. Moyens et méthodologie mis en œuvre pour réaliser les prestations – 8%**
    - i. Cohérence des modes opératoires détaillés – 3 %**

Le soumissionnaire devra présenter des modes opératoires détaillés, adaptés au chantier.

**ii. Cohérence des moyens humains – 2 %**

Le soumissionnaire devra présenter un organigramme de l'équipe d'encadrement et détailler les rôles de chacun. Présentation du nombre et de la composition des équipes d'exécution dédiées en cohérence avec la taille du chantier et les délais. Elle doit comprendre le nombre d'ouvriers et fonctions.

**iii. Cohérence du plan de contrôle – 3 %**

Le soumissionnaire devra présenter l'organisation de la traçabilité des contrôles, la liste des documents établis dans le cadre du contrôle interne et dans le cadre du contrôle externe. Il devra décrire les dispositions prévues pour l'exploitation des contrôles et en vue de remédier à des anomalies éventuellement constatées.

**Pour les lots n°2 « éclairage public » et 3 « mobiliers et espaces verts » :**

**1. Critère « prix des prestations », pondéré à 60 %, sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) joint au dossier de consultation**

**2. Critère « valeur technique », pondéré à 40 %, sur la base du Cadre de Mémoire Technique (CMT) joint au dossier de consultation, avec les sous-critères suivants :**

**a. Gestion des contraintes et des spécificités du site - 30 %**

**i. Cohérence de l'organisation générale du chantier avec détail du phasage – 20 %**

Le soumissionnaire devra détailler l'organisation générale envisagée pour l'exécution des travaux suivant les rubriques, les phases et les tronçons.

**ii. Qualité de la planification – 10 %**

Le soumissionnaire devra fournir un planning général de réalisation des travaux et des entretiens mettant en évidence les délais d'intervention attachés à la réalisation des différentes phases de travaux (adapté à la durée globale des travaux fixée au CCTP) et tiendra compte des éventuelles périodes de fermeture du soumissionnaire et des délais d'approvisionnement des matériaux.

Pertinence de l'organisation pour s'inscrire dans le planning du lot n°1. Il produira à cet effet une notice explicative

**b. Moyens et méthodologie mis en œuvre pour réaliser les prestations – 10 %**

**i. Cohérence des modes opératoires détaillés – 4 %**

Le soumissionnaire devra présenter des modes opératoires détaillés, adaptés au chantier.

**ii. Cohérence des moyens humains – 3 %**

Le soumissionnaire devra présenter un organigramme de l'équipe d'encadrement et détailler les rôles de chacun. Présentation du nombre et de la composition des équipes d'exécution dédiées en cohérence avec la taille du chantier et les délais. Elle doit comprendre le nombre d'ouvriers et fonctions.

**iii. Cohérence du plan de contrôle – 3 %**

Le soumissionnaire devra présenter l'organisation de la traçabilité des contrôles, la liste des documents établis dans le cadre du contrôle interne et dans le cadre du contrôle externe. Il devra décrire les dispositions prévues pour l'exploitation des contrôles et en vue de remédier à des anomalies éventuellement constatées.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)